

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 326

Rubrik: Congrès et assemblées

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

période de transition, dans laquelle nous vivons actuellement.

Cela nous entrainerait trop loin d'entrer ici dans les détails des possibilités de conflits pouvant surgir. Il est certain que tout règlement international amène forcément avec lui des difficultés qui contredisent aux législations nationales, mais si on voulait les éviter toutes, il n'y aurait d'autre moyen que d'interdire les mariages avec des étrangers! Il nous paraît plus certain que le mouvement commencé va se développer, et que nous aussi devons nous habituer à une adaptation et à des modifications de nos coutumes.

(Trad. française par E. Gd.)

A. LEUCH.

II. Autour de la Conférence de La Haye

Nos lecteurs se rappellent que le Conseil International des Femmes et l'Alliance Internationale pour le Suffrage ont décidé de convoquer en commun les membres de leurs Commissions respectives s'occupant de la nationalité de la femme mariée à La Haye, pour le moment où s'ouvrira la Conférence de Codification de Droit International. Le programme de cette manifestation a été définitivement fixé comme suit:

Mercredi 12 mars (Matin et après-midi). Réunion de la Commission de la Nationalité de la Femme mariée de l'Alliance Internationale S. F. (Séance réservée aux membres de cette Commission.)

Jeu 13 mars (Matin). Réunion commune des membres de la Commission des Lois du C. I. F. et de la Commission de la Nationalité de l'Alliance, et des membres des Comités exécutifs des deux organisations. (Séance réservée aux personnes sus-mentionnées.)

Après-midi. Libre pour assister à l'ouverture officielle de la Conférence de Codification de Droit International.

Soir. Réception par invitations.

Vendredi 14 mars. (Matin et après-midi si cela est nécessaire). Session publique des deux Commissions et des membres des Comités Exécutifs, à laquelle toutes les personnes déléguées ou intéressées par le sujet sont invitées. A l'ordre du jour: Rapport des représentantes d'autres organisations internationales sur l'activité dans différents pays à l'égard de la nationalité de la femme mariée.

Soir (20 h.). Meeting public et démonstration (sous la présidence de Miss Chrystal Macmillan): *Oratrices:* DR. LUDERS, députée (Allemagne); BERTHA LUTZ (Brésil); CONSTANCE GAUNTLETT (Japon); ANNIE FURUJHEIM (Finlande); ELLEN WILKINSON, députée (Grande-Bretagne); BETZY BAKKER-NORT, députée (Hollande); MAUD WOOD PARKER (Etats-Unis); MARIA VÉRONE, avocate (France). — Tableaux vivants montrant les progrès faits par l'idée du droit de la femme mariée à sa nationalité.

Samedi 15 mars (soir). Réception offerte par les Sociétés affiliées à l'Alliance en Hollande.

Nous regrettons un peu que la Suisse ne puisse pas être représentée de façon suivie à ces réunions, qui permettront en outre aux déléguées féministes de chaque pays d'interviewer les délégués officiels de leur pays à la Conférence, soit séparément, soit collectivement. Il faut se rendre compte en effet que la Conférence étant maîtresse de faire son règlement, pourra décider de recevoir une délégation de féministes, comme cela lui sera demandé sans aucun doute, et que, suivant les cas, notre pays ne pourra pas y être représenté. En effet, la seule Suisse à notre connaissance qui se rend à La Haye comme déléguée est la rédactrice du *Mouvement*, mais qui y va surtout comme Secrétaire du Comité Exécutif de l'Alliance, lequel siègeant les 14, 15, 16 et 17 mars, avec un ordre du jour extrêmement chargé et important, ne pourra guère donner de congés à ses membres... Il est vrai que M. le Conseiller fédéral Häberlin a invité les déléguées de trois de nos Associations féminines — l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, l'Association suisse pour le Suffrage féminin, et l'Association suisse des Femmes universitaires, — à assister, le 1^{er} mars dernier, à une conférence avec les délégués gouvernementaux à la Conférence de Codification, afin de pouvoir discuter les postulats des Associations féminines concernant la ques-

tion de la nationalité de la femme mariée. « Tour à tour, nous écrit-on, M^{me} Schreiber-Favre (Genève), M^{lle} Quinche (Lausanne), M^{lle} Speiser (Bâle) et M^{me} Leuch ont exposé leur manière de voir et ont formulé le vœu qu'à l'avenir la ressortissante d'un pays qui épouse un étranger, puisse conserver sa nationalité d'origine, si elle n'y renonce pas volontairement et formellement. Dans la discussion assez prolongée qui a suivi cet exposé, il a été démontré que le principe d'unité de la famille est déjà compromis par le fait de législations nouvelles dans beaucoup d'Etats, et que, surtout dans les pays où les enfants d'étrangers sont naturalisés au moyen du *jus soli*, il est très désirable que la mère ait la même nationalité que celle de ses enfants. M. Häberlin a invité les représentantes des Associations féminines à formuler leurs desiderata par écrit et a promis de les soumettre au Conseil Fédéral lorsque celui-ci préparera les instructions pour la délégation suisse à La Haye. Nous sommes reconnaissantes que l'occasion nous ait été aussi donnée de faire part de notre opinion sur une question qui nous préoccupe depuis 16 ans déjà. »

D'autre part, on se souvient aussi que les Associations féministes de chaque pays avaient, en se basant sur une Résolution votée par l'Assemblée de la S. d. N. de 1928, demandé à leurs gouvernements respectifs d'adjoindre une femme spécialiste de la question de la nationalité de la femme mariée à leur délégation à la Conférence de Codification. Jusqu'à présent, seul le gouvernement belge avait répondu affirmativement en nommant M^{lle} Marcelle Ranson, avocate; mais nous apprenons en dernière heure, et coup sur coup, que le gouvernement hollandais vient de désigner M^{me} Schönfeld-Polano, fonctionnaire du Département de Justice, et que M. Arthur Henderson, répondant à la Chambre des Communes à une question sur la composition de la délégation britannique à La Haye, a annoncé qu'une femme serait également nommée comme expert technique: Dr Joy William, professeur dans un des collèges féminins d'Oxford. Peut-être, quand ces lignes paraîtront, d'autres nominations auront-elles surgi, et il est vraiment dommage, quoique peu surprenant! que le Conseil Fédéral ne se soit pas laissé entraîner par ce bel exemple. « Comme aucune raison ne nous a été donnée pour motiver son refus, nous écrivons encore notre correspondante, nous supposons qu'il n'y en a point — sauf le fait que nous sommes des femmes! »

Hélas!

E. Gd.

Congrès et Assemblées

I. Conseil International des Femmes

L'Assemblée générale quinquennale du C. I. F. aura lieu à Vienne du 26 mai au 7 juin de cette année. Chaque Conseil National a le droit d'y envoyer 10 déléguées et 10 suppléantes, et toutes les femmes qui s'y intéressent peuvent assister aux délibérations du Congrès.

Nous espérons tout spécialement cette année former une délégation complète et par ce moyen faire mieux connaître le travail du C. I. F. Le Conseil des Femmes autrichiennes invite le C. I. F. de la façon la plus aimable à Vienne, où les séances auront lieu à la Hofburg. Un bureau de voyage officiel se charge de la partie technique de l'organisation, c'est là qu'on s'annoncera avant le 1^{er} avril et qu'on obtient un carnet de coupons pour toutes les excursions auxquelles on compte prendre part.

Le programme prévoit:

Le 25 mai le voyage de Linz à Vienne par bateau sur le Danube avec déjeuner à bord, (25 S.).

Une visite à Schönbrunn, le 26 mai et le 3 juin (10 S.).

Une excursion en auto à Klosterneuburg, l'après-midi du 27 mai (15 S.).

Une excursion au château de Kreuzenstein, le 29 mai (16 S.).

Une course en auto au Semmering et à la Pax, le 29 mai et le 7 juin (43 S.).

Le tour de Vienne, le 30 mai et le 3 juin (10 S.).

Une représentation au *Burgtheater*, le 31 mai (10 S.).

Une course à la Wachau, le 1^{er} juin (10 S.).

Une course à Hinterbühl et Laxenburg, visite à l'Institut Heller (23 S.).

De-ci, De-là...

Une course aux bains de Baden, l'après-midi du 6 juin (43 S.). Les congressistes sont priées de faire leur choix parmi ces projets et d'indiquer en même temps le genre d'hôtel où elles désirent loger, la liste officielle leur sera envoyée sur demande. Trois nuits d'hôtel et les excursions devront être payées d'avance.

Le carnet de coupon donne droit à l'entrée en Autriche sans visa (passeport indispensable), à une réduction de 25 % sur les chemins de fer de l'Etat, et sur les bateaux du Danubé, à des cartes de tramway à prix réduit, à l'entrée libre dans les musées et les galeries, à un plan de la ville, à une réduction de la prime d'assurance-accident pour la durée du Congrès, à l'exonération de pourboires, à des prises cinématographiques lors de l'ouverture du Congrès et pendant les excursions, à un goûter dans les grands magasins Gerngross, à des places de théâtre à prix réduit.

Evidemment ce ne sont pas les parties de plaisir qui nous attirent avant tout à Vienne. Nous espérons que les congressistes ne manqueront pas d'assister aux délibérations et de se familiariser ainsi avec le travail du C. I. F. Nous ne pouvons parler ici de toutes les questions à l'ordre du jour; il y en a trop, et certaines des 50 propositions seront forcément sacrifiées, faute de temps. Mais un Congrès international nous donne une occasion unique d'apprendre à connaître les femmes les plus distinguées d'autres pays, il est un stimulant pour le travail futur de nos associations. Les Conseils nationaux de Femmes hongroises et tchécoslovaques ont si bien compris la valeur de ces rencontres qu'ils invitent les congressistes à visiter Budapest avant, et Prague après le Congrès.

Nous engageons les membres des Sociétés affiliées à notre Alliance nationale, et spécialement leurs Comités, à saisir cette occasion et à se joindre à notre délégation. S'il se trouvait plus de 20 personnes désireuses d'aller à Vienne, elles seraient les bienvenues à côté de la délégation officielle. Les inscriptions peuvent être adressées à M^{me} de Montet, Corseaux s. Vevey, et à M^{lle} Zellweger, Angensteinerstrasse, 16, Bâle. E. Z.

II. Etats-Généraux du Féminisme français

Plus près de nous, et comme date et comme distance, vont avoir lieu les Etats-Généraux du Féminisme, dont la deuxième session se tiendra à Paris (Musée Social, rue Las-Cases, le samedi 22 et le dimanche 23 mars prochain.

On se rappelle le succès, l'an dernier, de cette imposante manifestation d'un nombre considérable de Sociétés et de groupements féminins de tout ordre, réunis sous la présidence de M^{me} Avril de Sainte-Croix pour exposer, tels les Etats-Généraux de 1789, leurs désirs et leurs besoins, et il n'est pas étonnant que les femmes françaises, qui trouvent dans cette manifestation en masse l'expression de l'unité de leurs revendications de bases, pour ainsi dire, aient décidé de recommencer cette année. Voici le programme de cette prochaine session:

Samedi 22 mars, matin: Compte-rendu du Comité Exécutif, compte-rendu financier, session de 1931, projets et programme.

Samedi 22 mars, après-midi: La femme dans la vie économique: carrières administratives, carrières libérales, carrières manuelles, carrières industrielles et commerciales. Entraves qui limitent la vie professionnelle des femmes.

Dimanche 23 mars, après-midi. La femme dans les carrières sociales: la formation sociale, les écoles de service social, les carrières sociales, ce qu'elles sont, ce qu'elles pourraient être.

En outre, les Associations suffragistes françaises organisent pour le vendredi 21 mars au soir, à la salle des Sociétés Savantes, rue Danton, 8, un grand meeting suffragiste dont le programme définitif n'a pas encore paru; et un banquet aura lieu le dimanche 23 à midi au restaurant des Sociétés savantes, rue Danton, 8.

Nous pensons en donnant ici tous ces détails spécialement à nos lectrices de Suisse romande, qui pourraient s'offrir à cette occasion le plaisir de rencontrer les féministes françaises auxquelles les unissent tant de liens, et qui les accueilleront, nous en sommes certaines, avec la plus chaude cordialité. Il est prévu pour les visiteuses non déléguées des cartes individuelles à 15 fr. français, permettant d'assister à toutes les séances et de prendre part aux discussions; et — point à noter — les chemins de fer français ont accordé aux participantes aux Etats-Généraux un tarif réduit, le même que celui de la Saffa, soit le retour gratuit et l'aller plein tarif, ceci du 19 au 25 mars inclus. S'inscrire pour ces billets, en donnant tous les renseignements, auprès de M^{me} Chevalier-Maresq, 1 avenue Malakoff, Paris (16^e). M. F.

A la Pouponnière cantonale neuchâteloise.

On nous écrit:

Un fait nouveau d'un intérêt très grand dans l'organisation des études d'infirmières à la Pouponnière-Ecole neuchâteloise, c'est la création d'une catégorie d'élèves faisant un apprentissage plus complet et plus approfondi, qui durera deux ans et donnera droit au diplôme d'infirmière, non seulement auprès de nourrissons, mais aussi auprès des mères.

La directrice de la Pouponnière-Ecole et son Comité se sont justement préoccupés de donner à leurs élèves l'immense avantage d'une préparation professionnelle plus étendue, les mettant en parfaite égalité avec leurs collègues de l'Alliance suisse des infirmières pour mères et nourrissons, et leur permettant d'occuper à leur honneur les situations intéressantes offertes dans tous les coins du monde.

Dès mars 1930, il y aura ainsi deux catégories d'élèves à la Pouponnière-Ecole. L'une, la nouvelle, avec deux ans d'un apprentissage fait à la Pouponnière durant la première année, dans une Maternité, puis de nouveau à la Pouponnière, ou éventuellement en service privé durant la seconde année, forme des infirmières d'hygiène maternelle et infantile. La seconde catégorie ne comprend que dix-huit mois d'apprentissage à la Pouponnière, et prépare les infirmières pour nourrissons seulement.

Grâce à cet enseignement nouveau, plus complet, les élèves infirmières de la Pouponnière neuchâteloise joindront à la valeur morale, absolument indispensable, une valeur professionnelle indiscutable, les élevant à la hauteur de leurs devoirs. — Pour tous renseignements, s'adresser à Sœur Nelly Amstutz, directrice de la Pouponnière cantonale neuchâteloise du Châtelard sur les Brenets. J. V.

Avant la votation du 6 avril.

La Commission féminine de propagande pour la revision du régime des alcools nous prie de rappeler à nos lectrices que le très beau film réalisé sur l'initiative de M. Musy, président de la Confédération, pour soutenir la propagande en faveur de la revision du régime des alcools, *Quand mûrissent nos fruits*, est mis aussi à la disposition des sociétés féminines, soit pour une représentation publique, soit pour une représentation destinée aux classes supérieures des écoles. Il contient une série de tableaux sur la floraison des arbres fruitiers, la récolte des fruits; la cidrerie, la distillerie; les effets désastreux de l'abus de l'eau-de-vie pour la santé, la vie de famille, etc.; enfin l'utilisation sans alcool des fruits. Durée: 60 à 75 minutes. Le film, l'appareil et l'opérateur sont mis à la disposition des organisateurs de séances absolument gratuitement, le local et la publicité sont à leur charge.

Les commandes contenant des indications précises sur la date, le local et l'heure des représentations (celle des écoles doit avoir lieu le même jour que la représentation publique; éviter le samedi et le dimanche, déjà très pris), peuvent être adressées au Bureau de la Commission, 36, Schwarztor, Berne, à condition qu'elles arrivent assez tôt pour pouvoir être transmises à qui de droit.

N. D. L. R. — Nous croyons savoir qu'en ce qui concerne le canton de Genève en tout cas, le Comité cantonal d'action s'est assuré ce film pour des conférences et des séances dans toutes les communes et dans les principaux quartiers de la ville: il serait donc fâcheux de faire double emploi, et l'on fera bien de se renseigner avant toute démarche auprès du secrétaire général du Comité cantonal, M. Julien Lescaze, 11, Cours de Rive.

In Memoriam.

On nous écrit:

Les œuvres sociales de Lausanne déplorent la mort brutale survenue le 17 février, après une longue maladie, de M^{lle} Emma Secrétan, une des nôtres, qui a consacré toute sa vie à faire le bien, à soulager la peine et la souffrance d'autrui, un caractère d'une rare noblesse, un cœur ouvert à tout et à tous, une conscience scrupuleuse, une indiscutable autorité.

Diplômée de l'Ecole d'infirmières de Pérolles (Fribourg) et de l'Ecole d'études sociales pour femmes de Genève, M^{lle} Secrétan travailla avec un dévouement absolu de 1921 à 1925 comme infirmière visiteuse au Dispensaire antituberculeux de la Policlinique universitaire de Lausanne. Dès 1925, bien que n'y travaillant plus officiellement elle ne cessa de collaborer avec ses anciennes cama-